

Mobilité et chantiers : Renforcement de la gouvernance et de la coordination cantonale

Point presse du Conseil d'Etat
18 juin 2025

Constat et diagnostic

Une situation devenue critique

- 250 chantiers à fort impact sur les mobilités chaque année
- Démarrage simultané de travaux importants provoquant des congestions majeures
- Saturation chronique du réseau routier aux heures de pointe, due aux flux pendulaires motorisés
- Conséquences: planification imparfaite, présence d'ouvrier irrégulière, durée et emprise excessive des chantiers, nuisances disproportionnées

Objectifs de l'arrêté

Un pilotage stratégique :

- Réduire l'impact des chantiers sur les mobilités, les transports collectifs et l'économie
- Améliorer la coordination entre les maîtres d'ouvrages (publics et privés)
- Garantir une gestion efficace de l'espace public, au service de la qualité de vie des habitants et de la sécurité des usagers et des ouvriers
- Permettre une bonne coordination des chantiers stratégiques nécessaires à l'attractivité du canton

Nouveaux outils de pilotage

Une plateforme de coordination centralisée

- Création d'une plateforme de planification et de pilotage des chantiers stratégiques
 - Suivi et coordination des chantiers à fort impact
 - Communication adaptée
- Possibilité pour l'Etat d'intervenir directement:
 - Engagement d'agents de circulation
 - Modification temporaire du sens de circulation
 - Création de voies prioritaires ou de zones de délestage sur des places de stationnement
 - Priorisation de certains modes de transports (services d'urgence, transports publics, professionnels, covoiturage)

Mesures concrètes

Suspension, modifications et reports de chantiers

- Rue d'Italie
- Boulevard Helvétique
- Rue des Eaux-Vives
- Boulevard du Pont d'Arve
- Quai Wilson

Implication des milieux économiques, de la construction et des partenaires sociaux

Des solutions construites avec les partenaires

- Engagement d'un dialogue renforcé avec les acteurs économiques, les partenaires sociaux et les maîtres d'ouvrage
- Objectif: limiter l'impact des chantiers, si possible en réduisant leur durée effective
- Responsabilité de tous les acteurs:
 - Employeurs: plans de mobilité d'entreprise
 - Pendulaires: encouragement au covoiturage et aux transports collectifs

Conclusion

Un dispositif centralisé pour une mobilité maîtrisée

- Une action déterminée pour renforcer le contrôle des nuisances de chantier
- Une communication coordonnée et accessible
- Une implication des acteurs économiques, des partenaires sociaux et des milieux de la construction

Conclusion

Trois enjeux majeurs adressés :

1°) Optimisation des chantiers en cours et à venir (anticipation / coordination)

2°) Nouvelle approche sur les indemnisations (traitement du PL 13601)

3°) Ouverture au covoiturage des pendulaires (plans de mobilité entreprises)

Merci de votre attention